

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260908-2026_123_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PROROGATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE GEX POUR
LA PÉRIODE 2027-2031 (8.8)

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	28 août 2026
Date d'affichage de la convocation :	28 août 2026

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, PELLETIER, GERVIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, MORENO, PUGNET, SIGAUD, LOUHACHI, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

M. PELLÉ donne pouvoir à Patrice DUNAND,
M. ROBBEZ donne pouvoir à M. DESAY,
M. CADOUX donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme GIET,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLLOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code forestier,

VU le plan de gestion de la forêt communale pour la période 2007-2026,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que le plan de gestion de la forêt communale se termine fin d'année 2026,

CONSIDÉRANT que l'ONF propose de proroger le plan de gestion actuel de la forêt communale de Gex pour 5 ans,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prorogation de l'aménagement de la forêt communale de Gex et le programme d'actions associé ci-annexé,

- **DEMANDE** aux services de l'État l'application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier pour cette prorogation d'aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, aux réserves naturelles et à la préservation du patrimoine biologique.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 septembre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 septembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260908-2026_123_DEL-DE

